

## SEANCE DU 9 JUIN 2015

L'an deux mil quinze le neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 13**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juin 2015**

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Sandrine BOUSSAT, Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER, Annie DANGLADES, Christelle GARDETTE, Gérard GOURBEYRE, Thierry RAYNAUD, Bruno LAURENT, Frédéric BOUILLAND, Bernard IGONIN, Gilles GUERET, Adrien VIALON, Corinne MONTCULIER, Mireille GAYARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Gisèle VIDAL, ayant donné pouvoir à Thierry RAYNAUD

**Absent excusé :**

Bernard MERLEN

**Secrétaire : Corinne MONTCULIER**

**Délibération n° 1 du 9 juin 2015 : SP le 23/06/2015**

**ATTRIBUTION DU MARCHE PROGRAMME VOIRIE 2015 SUITE AUX ORAGES AOUT 2014.**

***Monsieur Frédérique BOUILLAND quitte la séance au moment du choix de l'entreprise et ne prend pas part au vote.***

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de voirie 2015 suite aux orages du mois d'août 2014 dans le cadre d'une procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication dans la presse locale le 5 mai 2015.

Les offres ont été réparties en un lot unique avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles (secteur 3 et 5)

La remise des offres était fixée au 28 mai 2015 à 18 heures.

La réunion de la commission d'appel s'est réunie les mardis 2 et 9 juin 2015.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

CYMARO

CTPP

CHALEIX

En application des critères retenus sur 100

10 : prix

40 : valeur technique de l'offre

50 : montant de l'offre.

Après analyse l'entreprise CHALEIX a été retenue pour un montant de : 277 406.60€

Après la présentation de Monsieur le maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'entériner le choix de la commission d'appel d'offre et de retenir l'entreprise CHALEIX pour un montant HT de travaux de : 277 406.66€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

## Délibération n° 2 du 9 juin 2015 : SP le 19/06/2015

### **DEMANDE D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU SIVOM POUR 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- Les délibérations numéros 8 du 13 mars 2014 et 13 du 24 avril 2014 concernant les différentes demandes de travaux d'extension d'eau potable pour la phase 2 du Chauffour (chemin de la Borie et ses impasses voisines, chemin des Martres et rue des Jardins) pour l'année 2015.
- Que ces travaux prévus pour 2015 ont été reportés en raison des dégâts occasionnés par les orages d'août 2014.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande d'extension du réseau d'eau potable auprès du SIVOM pour 2016 pour les travaux de la phase 2 du Chauffour : chemin de la Borie et ses impasses voisines, chemin des Martres et rue des Jardins. Ces travaux devront être réalisés sur le domaine public (suivant plan ci-joint).



**Délibération n° 3 du 9 juin 2015 : SP le 10/09/2015**  
**INTERVENANT TAP POUR LA MUSIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'intervenant musique qui a assuré les TAP pendant l'année scolaire 2014-2015 ne souhaite pas renouveler son intervention. Il convient donc de trouver un nouvel intervenant pour la musique. Il informe le conseil municipal que l'association ART'VERNE PRODUCTION de Clermont-Ferrand propose des interventions musique adaptées aux TAP au tarif de 50 € TTC de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition de ART'VERNE PRODUCTION pour une séance de musique au tarif de 50 € TTC de l'heure
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'animation à venir avec ART'VERNE PRODUCTION